

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 MAI 2026, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2026-109

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13-04-2026, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Dépôt des états financiers 2025
8. Correspondance
9. Approbation des comptes et des variations budgétaires du mois d'avril 2026
10. Sollicitations, invitations, adhésions
11. Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale GEANT
12. Dépôt des états financiers 2025 de l'Aérodrome
13. Dépôt de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Centre Sportif
14. Autorisation de dépôts au Fonds régions ruralité de la MRC Maria-Chapdelaine
15. MTQ - Programme d'aide à la voirie locale volet double vocation
16. Attribution du contrat de rapiéçage 2026
17. Attribution du contrat du site Web
18. Adoption finale du règlement #631-2026 modifiant le règlement de zonage #424-2011
19. Autorisation d'établissement de servitudes en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada, TÉLÉBEC société en commandite et Télus communication inc. sur trois lots
20. Appui au maintien du bureau de la Protection de la faune à Dolbeau-Mistassini
21. Appui au maintien et rétablissement du Réseau-rivières au Saguenay-Lac-Saint-Jean
22. Appui à la 30e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées
23. Officialisation d'embauches
24. Rapport des élus
25. Varia
26. Questions du public
27. Prochaine assemblée publique le 15 juin 2026
28. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2026-110

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13-04-2026, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 avril 2026, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 avril 2026, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

2026-111

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE les états financiers pour l'année 2025 soient et sont acceptés tels que déposés, présentés et expliqués.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Gouvernement du Québec; Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien 2026-2027 : Aide financière maximale de 268 487 \$

2026-112

APPROBATION DES COMPTES ET DES
VARIATIONS BUDGÉTAIRES DU MOIS D'AVRIL
2026 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois d'avril 2026 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois d'avril 2026 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'avril 2026, pour un montant de 589 388.55 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 04-2026

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-113

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Traversée internationale du lac St-Jean	
72e Traversée	250 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-114

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE GEANT :

Le directeur général et greffier dépose les états financiers 2025 de la Régie intermunicipale GEANT.

2026-115

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DE
L'AÉRODROME :

Le directeur général et greffier dépose les états financiers 2025 de l'Aérodrome.

2026-116

DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES
ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) - CENTRE
SPORTIF :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la Ville de Normandin autorise la présentation du projet de "Mise à niveau des infrastructures du Centre Sportif" au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Normandin à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Normandin désigne monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, ainsi que le directeur des loisirs et de la culture, M. Éric Bhéner, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-117

AUTORISATION DE DÉPÔT AU FONDS
RÉGIONS RURALITÉ (FRR) DE LA MRC MARIA-
CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Maria-Chapdelaine permet d'obtenir une subvention pouvant atteindre 100 000 \$, couvrant jusqu'à 90 % des coûts d'un projet admissible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a inscrit au PTI 2027 des investissements de 45 000 \$ pour l'aménagement de deux parcs de quartier, incluant l'installation de mobilier urbain et la plantation d'arbres, et que Mme Marie-Hélène Sauvé d'AGIR a déjà le mandat d'élaborer un plan de plantation pour l'ensemble des parcs et espaces municipaux du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a inscrit au PTI des investissements globaux d'environ 1.25 M\$ pour son projet de Mise à niveau des infrastructures (2025-2029) - Centre sportif (aréna);

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des projets au Fonds de Vitalisation, combiné à une contribution équivalente de la Ville, permettrait de bonifier significativement la portée des interventions;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte le dépôt de deux demandes d'aide financière au Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC Maria-Chapdelaine en lien avec le projet "Création d'un milieu de vie durable adapté pour tous à Normandin" et "Mise à niveau des infrastructures (2025-2029) - Centre sportif (aréna)" et s'engage à assumer notre part des dépenses admissibles inhérentes aux projets soumis conditionnellement à l'acceptation de l'aide financière;

QUE soit autorisé M. Éric Bhéner, directeur des loisirs et de la culture, à signer tous documents inhérents à ces demandes d'aide financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-118

MTQ - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE VOLET DOUBLE VOCATION :

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Normandin, l'information

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2025.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin du Rocher	9.4	Forestier	52 193
Chemin Donohue	5.3	Forestier	39 366
Chemin Alfred-Villeneuve	2.7	Forestier	39 366

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Normandin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 17.4 km.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-119

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE
2026 :

CONSIDÉRANT le projet de rapiéçage du réseau routier de la municipalité de Normandin pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	ZONE URBAINE +/- 2 300 m²	ZONE RURALE +/- 600 m²	TOTAL*
Dufresne Asphalte inc.	73 100.00 \$	18 000.00 \$	91 000.00 \$
Asphalte Henri Laberge inc.	110 260.42 \$	30 468.96 \$	140 729.38 \$

* Les taxes sont exclues

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accepte d'attribuer le contrat de rapiéçage du réseau routier de la Ville de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dufresne Asphalte inc., au coût total de 91 100 \$, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 17 avril 2026. Les sommes pour l'exécution du contrat seront prises à même le budget d'opération.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-120

ATTRIBUTION DU CONTRAT DU SITE WEB :

CONSIDÉRANT le projet de refonte du site Web de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	FRAIS UNIQUE*	FRAIS ANNUEL*	TOTAL SUR 5 ANS*
La Web Shop	18 125.00 \$	1 830 \$	27 275.00 \$
Modellium	0.00 \$	6 394 \$	31 970.00 \$

* Les taxes sont exclues

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Modellium fournit un système de requête citoyenne qui permet à la Ville de revoir son système actuel moins convivial et permet une économie de 8 000 \$ sur 5 ans, ce qui en résulte à un prix total sur 5 ans de 23 970 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal accepte d'attribuer le contrat de la refonte du site Web de la Ville de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Modellium., au coût total, sur 5 ans, de 31 970 \$, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 4 mai 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-121

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT #631-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #424-
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2026, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 631-2026, modifiant le règlement sur le zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones résidentielles.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-122

AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT DE
SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC,
BELL CANADA, TÉLÉBEC SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE ET TÉLUS COMMUNICATION
INC. SUR TROIS LOTS :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin souhaite permettre l'alimentation électrique et l'installation d'infrastructures nécessaires à la desserte du secteur situé sur les lots numéro 3 554 717, 6 728 450 et 6 728 451, du cadastre du Québec;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 728 450 et 6 728 451 appartiennent à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 554 717 a été vendu antérieurement et appartient maintenant à M. Donald Paré;

CONSIDÉRANT QUE les assiettes des servitudes sont décrites dans une description technique préparée par Caouette, Thériault & Renaud inc. Arpenteur-Géomètres, dossier 13664, minute 5225;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre à Hydro-Québec, Bell Canada, TÉLÉBEC société en commandite et Têlus communication inc. d'installer, exploiter, entretenir, réparer, modifier et remplacer leurs équipements, il est requis de constituer des servitudes réelles et perpétuelles sur lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE pour le lot privé 3 554 717, la servitude devra également être intégrée et publiée dans l'acte notarié applicable ou faire l'objet d'un acte complémentaire selon les exigences du notaire et des parties concernées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la signature des documents nécessaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville autorise l'établissement de servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada, TÉLÉBEC société en commandite et Telus communication inc. sur les lots 3 554 717, 6 728 450 et 6 728 451, afin de permettre notamment :

- le passage de lignes électriques aériennes et/ou souterraines;
- l'installation d'équipements électriques;
- l'accès pour inspection, entretien, réparation, remplacement et exploitation des installations;

QUE ces servitudes comprennent également, selon les exigences d'Hydro-Québec et de Bell Canada :

- des restrictions quant à l'érection de bâtiments, ouvrages ou plantations dans l'assiette des servitudes;
- tout autre droit accessoire nécessaire à l'exploitation sécuritaire des installations;

QUE les servitudes soient consenties sans contrepartie de la part de la Ville de Normandin;

QUE pour le lot 3 554 717, appartenant à M. Donald Paré, la Ville demande que la servitude soit prévue et incluse dans l'acte notarié applicable ou fasse l'objet d'un acte de servitude distinct, selon les modalités requises;

QUE la mairesse ainsi que le directeur général et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant tout acte de servitude ou document requis par Hydro-Québec, le notaire ou toute autre partie concernée.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2026-123

**APPUI AU MAINTIEN DU BUREAU DE LA
PROTECTION DE LA FAUNE À DOLBEAU-
MISTASSINI :**

CONSIDÉRANT QUE la mission des bureaux de la Protection de la faune du Québec est d'assurer la pérennité de la biodiversité et la sécurité publique en faisant respecter les lois fauniques;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Protection de la faune du Québec sont répartis en directions régionales sous l'égide du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dont un est situé à Dolbeau-Mistassini sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est l'une des plus grandes MRC au Québec avec plus de 40 000 km² dont 80 % de la superficie est constitué de forêts;

CONSIDÉRANT QUE 95% de la forêt de la MRC est en territoire public et que les citoyens autant que les amateurs de chasse et de pêche de l'extérieur viennent y pratiquer leurs activités de récolte de la faune;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux postes d'agentes et d'agents (recrutement et mouvements de personnel) sont concentrés pratiquement aux mêmes endroits et que malheureusement, le bureau de notre MRC ne semble pas faire partie de la stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, certaines centrales syndicales ont dénoncé publiquement la volonté gouvernementale de fermer environ 40 % des édifices gouvernementaux et que la Protection de la faune du Québec n'échappe pas à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE le service aux citoyens ne sera plus au rendez-vous si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la protection faunique de notre territoire sera considérablement réduite, voire même abandonnée si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre territoire sont en droit d'obtenir une protection territoriale afin d'assurer la préservation des ressources fauniques de son territoire et de sa biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin souhaite que la MRC Maria-Chapdelaine conserve, voire même croître, les services gouvernementaux sur son territoire pour assurer les services de proximité et aussi préserver des emplois de qualité sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin soutienne le Syndicat des agents de protection de la faune du Québec (SAPFQ) dans leurs démarches visant à conserver le bureau de la Protection de la faune présent sur le territoire de notre MRC plus particulièrement dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini

QUE le bureau de Dolbeau-Mistassini soit identifié dans la stratégie gouvernementale comme un bureau d'importance dû au vaste territoire qu'il doit desservir;

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin transmette cette résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CONSIDÉRANT QUE le Réseau-rivières, mis en place en 1979 par le gouvernement du Québec, vise à caractériser la qualité de l'eau des rivières à l'aide de paramètres physicochimiques et bactériologiques, à dresser un portrait des bassins versants et à en suivre l'évolution dans le temps;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT QUE ce réseau permet l'acquisition de données fiables, continues et comparables, essentielles à la compréhension et à la gestion des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE sur les dix-huit stations du Réseau-rivières situées dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, seulement deux stations demeureraient en activité en 2026, entraînant une perte significative de données publiques sur la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet la capacité des municipalités, des organismes et des décideurs à assurer une gestion éclairée et efficace des ressources hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les données issues du Réseau-rivières sont indispensables à la mise en oeuvre et au suivi des Plans directeurs de l'eau, notamment pour évaluer l'efficacité des actions et ajuster les interventions;

CONSIDÉRANT QUE les effets des changements climatiques accentuent la variabilité des régimes hydriques et la dégradation potentielle de la qualité de l'eau, rendant le suivi à long terme encore plus crucial;

CONSIDÉRANT QUE toute interruption, même temporaire, du suivi entraîne une rupture dans les séries de données, diminuant leur valeur scientifique et limitant l'analyse des tendances;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de données de qualité constitue un enjeu de gouvernance et un outil essentiel pour soutenir la planification, la concertation et la prise de décision à l'échelle locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec :

1. De rétablir et maintenir l'ensemble des stations du Réseau-rivières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
2. D'assurer un financement stable, prévisible et à long terme du programme de suivi de la qualité de l'eau;
3. De garantir la continuité des séries de données, afin de préserver leur valeur scientifique et leur utilité pour la gestion des ressources en eau;
4. De reconnaître la surveillance de la qualité de l'eau comme un investissement structurant, essentiel à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection des milieux aquatiques;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-125

APPUI À LA 30^E ÉDITION DE LA SEMAINE
QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES :

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés;

CONSIDÉRANT QUE la trentième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à réaliser pour rendre notre société plus inclusive;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin désire participer à la trentième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-126

OFFICIALISATION D'EMBAUCHES :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers, étudiants et occasionnels à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé sur ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier, étudiant et occasionnels à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Jimmy T. Marcil	Journalier aux travaux publics occasionnel	2026-05-04
Victoria Bélanger-Bergeron	Adjoint responsable des loisirs - Étudiante	2026-05-11
Frédérique Martel	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2026-06-15
Maélie Girard	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2026-06-15
Kélya Mailloux	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2026-06-15
Médéric Vincent	Animateur de camp de jour - Étudiant	2026-06-15
Benoit Bérubé	Journalier au Site touristique chute à l'Ours	2026-05-04
Laura-Anne Painchaud	Accompagnatrice spécialisée camp de jour - Étudiante	2026-06-22

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

VARIA :

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15 JUIN
2026 :

2026-127

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 21 heures 20.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacinthe Doucet, mairesse

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier